

DELOITTE

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 16 330 000 Euros

185 avenue Charles de Gaulle
92200 NEUILLY-SUR-SEINE

434 209 797 RCS NANTERRE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A
L'ORIGINAL

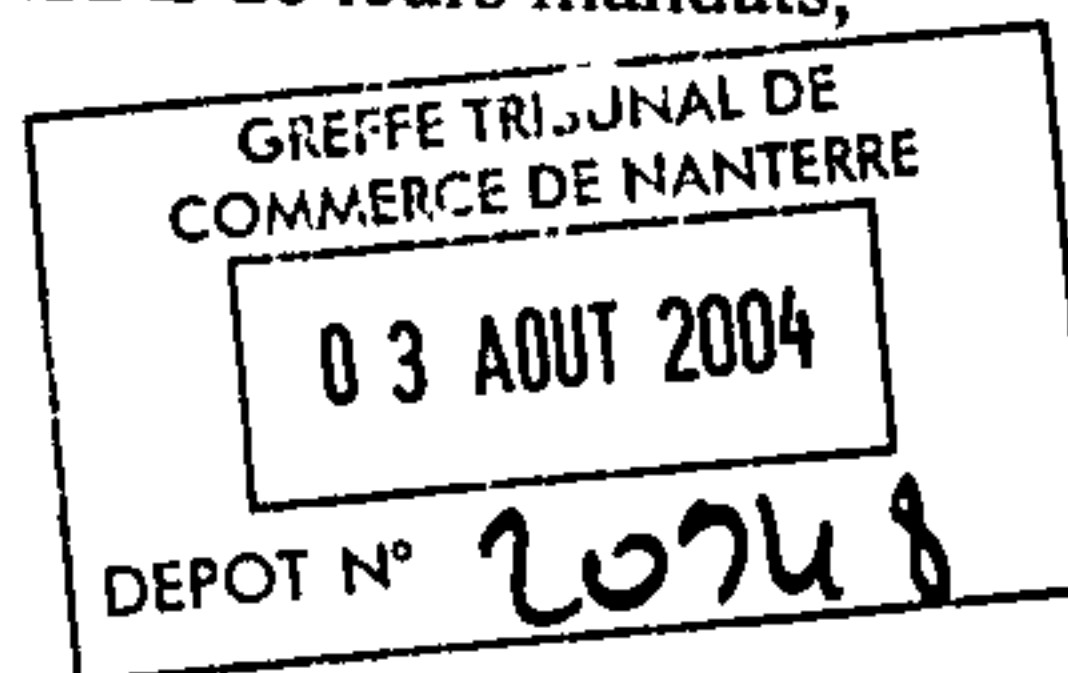
PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 23 JUILLET 2004

L'an deux mil quatre, le 23 juillet, à 11 heures, le Conseil d'Administration s'est réuni, au siège social situé au 185 avenue Charles de Gaulle - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE, sur convocation de son Président à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission de Messieurs Philippe VASSOR et Jean-Luc POUMAREDE de leurs mandats,
- Quitus,
- Nomination du Président du Conseil d'administration,
- Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général,
- Nomination du Directeur Général,
- Nomination d'un directeur général délégué,
- Pouvoirs en vue des formalités,
- Questions diverses.



SONT PRESENTS

Monsieur Philippe VASSOR, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général,
Monsieur Amadou RAIMI, Administrateur,
Monsieur Jean-Pierre VERCAMER, Administrateur,
Monsieur Jean-Luc POUMAREDE, Administrateur et Directeur Général Délégué.

Monsieur Jean-Paul PICARD est également présent.

EST ABSENT

Monsieur Thomas SCHIRO, Administrateur.

Chacun des membres du Conseil d'Administration a, en entrant en séance, signé le registre de présence.

AR

K

for

Monsieur Philippe VASSOR, Président du Conseil d'Administration constate que les Administrateurs présents réunissent plus de la moitié des membres en fonction et que le Conseil peut valablement délibérer.

Puis le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

DEMISSION DE MESSIEURS PHILIPPE VASSOR ET JEAN LUC POUMAREDE DE LEURS MANDATS

Le Président et Monsieur Jean-Luc POUMAREDE ayant remis au Conseil d'administration leur lettre de démission de leurs mandats exercés au sein de la Société, le Conseil d'administration prend acte de ces démissions.

Le Conseil d'administration, à l'unanimité, remercie Messieurs Philippe VASSOR et Jean-Luc POUMAREDE pour leur collaboration aux travaux du Conseil d'administration et de la Société.

QUITUS

Le Conseil d'administration donne quitus au Président et à Monsieur Jean-Luc POUMAREDE pour leur gestion jusqu'au jour du présent Conseil d'administration.

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président indique au Conseil d'administration qu'il convient en conséquence de sa démission, de désigner un nouveau Président du Conseil d'administration et propose la candidature de Monsieur Amadou RAIMI.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration décide, à l'unanimité, Monsieur Amadou RAIMI ne prenant pas part au vote, de nommer Monsieur Amadou RAIMI en qualité de Président du Conseil d'administration pour toute la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mai 2007, étant souligné que Monsieur Amadou RAIMI ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Remerciant le Conseil de la confiance qu'il veut bien lui témoigner, Monsieur Amadou RAMI déclare accepter ces fonctions.

DISSOCIATION DES FONCTIONS DE PRESIDENT ET DE DIRECTEUR GENERAL

Le Président rappelle aux Administrateurs que conformément aux dispositions statutaires, la Direction Générale de la Société peut être assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne physique qui prendrait le titre de Directeur Général.

Il précise ensuite que, suite à sa démission, le Conseil d'Administration doit se prononcer sur la dissociation des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de dissocier les fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration.

AR

✓ JN

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

En conséquence de la démission de Monsieur Philippe VASSOR et après avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Paul PICARD pour assumer la Direction Générale de la Société pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Amadou RAIMI, Président du Conseil d'administration, étant souligné que Monsieur Jean-Paul PICARD ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

Monsieur Jean-Paul PICARD déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les Statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Jean-Paul PICARD jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

Dans le cadre de ses fonctions, il pourra conférer à un tiers tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté pour le mandataire de consentir lui-même toutes substitutions totales ou partielles.

Toutefois, à titre de mesure d'ordre intérieur inopposable aux tiers, Monsieur Jean-Paul PICARD devra recueillir l'autorisation préalable du Conseil d'Administration pour toutes décisions relatives aux :

- caution, lettre de confort ou engagement de même nature en sûreté des obligations de tiers, ou donner la caution de la société ou consentir toutes hypothèques, privilèges, sûretés ou nantissement sur ses actifs ;
- investissements supérieurs à CINQ CENT MILLE (500 000) Euros,
- acquisition ou cession de fonds de commerce ou d'élément de fonds de commerce,
- prise ou mise en location-gérance de fonds de commerce,
- acquisition ou cession de participations,
- octroi de garanties sur l'actif social,
- abandon de créances.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Conseil d'administration prend acte de la décision de Monsieur Jean-Luc POUMAREDE de mettre fin à ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Monsieur Jean-Paul PICARD, en sa qualité de Directeur Général de la Société, expose au Conseil qu'il apparaît opportun de pourvoir au remplacement de Monsieur Jean-Luc POUMAREDE et propose au Conseil d'Administration de nommer Monsieur Alain PONS.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité, Monsieur Alain PONS, ce dernier ne prenant pas part au vote, en qualité de Directeur Général délégué pour une durée prenant fin à l'expiration du mandat de Monsieur Jean-Paul PICARD ; toutefois, si le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, Monsieur Alain PONS conservera, sauf décision contraire du Conseil, ses fonctions et ses attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

AR  

Monsieur Alain PONS remercie les membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées.

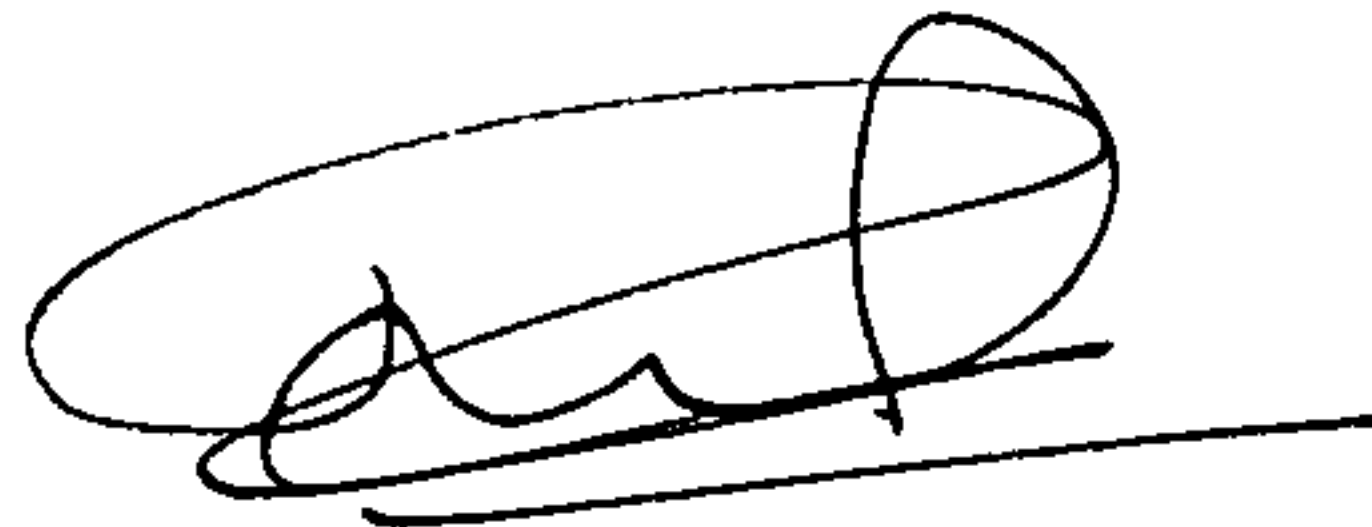
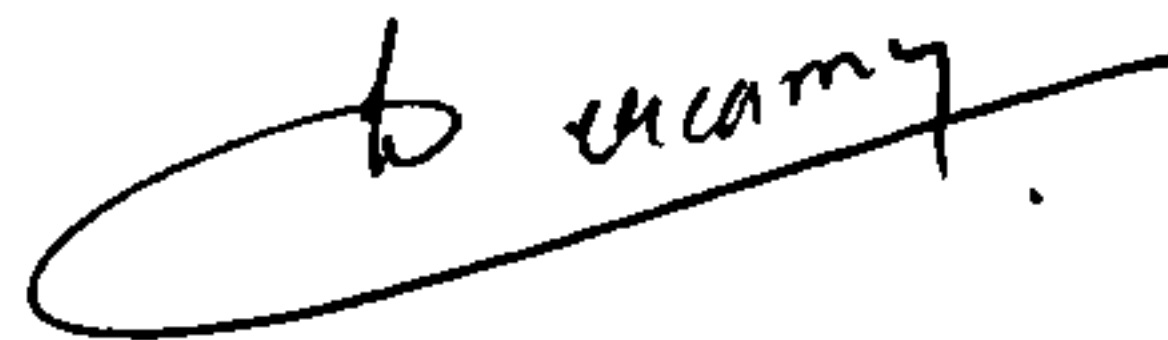
Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'en sa qualité de Directeur Général Délégué, Monsieur Alain PONS ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Président délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain PONS', enclosed within a large, loopy oval stroke.A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal line at the end, enclosed within a large, loopy oval stroke.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'b. camy', enclosed within a large, loopy oval stroke.